

FAPEEP (Fédération des associations des parents d'élèves de l'enseignement primaire)

FAPEEPP (Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement postprimaire)

AKTIOUN HUMAN SCHOUL

PROPOSITION DE MESURES CONCRETES A PRENDRE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE SCOLAIRE AU COURS DES CINQ ANS A VENIR⁴

Am Ende dieses « dossiers » zu den Rechten der Kinder in der Schule finden Sie dieses Diskussionspapier, welches die oben erwähnten Vereinigungen als Grundlage für ihre Verhandlungen mit dem Erziehungsministeriums gebrauchen wollen. Auch wenn sich grundlegende Veränderungen in unserem Schulsystem zunächst in den Köpfen der Beteiligten vollziehen müssen, so können Impulse aus dem Ministerium doch sehr hilfreich sein. In diesem Sinne erwarten wir auch konkrete Anstöße von der neuen Ministerin, der wir von hier aus eine glückliche Hand bei der Lösung der zahlreichen Probleme im Unterrichtswesen wünschen.

Avant les élections nous avons publié sous le titre « Unsere Schulen - Reformen sind dringend notwendig » un document qui fait une brève analyse de la situation de l'école luxembourgeoise et des multiples défis auxquels elle est confrontée. Cette analyse montre qu'il faut mettre l'accent sur le développement de la qualité de notre enseignement. Dans cette optique des mesures prioritaires s'imposent :

1. **Impliquer les parents dans le travail éducatif** tout en les encourageant à assumer avec une nouvelle assurance leur responsabilité éducative fondamentale.
 - développer une culture de confiance et de dialogue entre parents et école,
 - développer les structures de contact formel et informel entre les parents et les enseignants,
 - prévoir une information détaillée et régulière des parents sur le développement de la vie scolaire.

Dans le cadre de la loi scolaire de 1912 et de l'autonomie scolaire envisagée :

- respecter les structures (APE, Fédérations, Confapel) existantes,
 - solliciter les Associations de Parents d'Elèves et leurs Fédérations lors des élections de parents pour la Commission scolaire (primaire) et les Comités de parents (postprimaire),
 - associer les parents et leurs représentants à toutes les décisions qui les concernent au niveau de l'école et de l'enseignement.
2. **Il faut mettre un accent particulier sur la formation initiale et continuée des enseignants** - il faut d'urgence développer une conception globale et adéquate de la formation continuée et rendre la formation continuée obligatoire pour tous les enseignants.

⁴ Informations supplémentaires: Adresse postale : 5, rue de la Reine / L-2418 Luxembourg /
Tel : 46 60 96 / Fax : 46 60 98